

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 17 octobre 2017

Conseillers en exercice :	33
Présents :	29
Pouvoirs :	3
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui mardi 17 octobre 2017 à 19 heures, en vertu de la convocation du mercredi 11 octobre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Nathalie LACROIX donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – M. Claude GUINET donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE ROYAN - RD 732  
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

**2017.115**

La Ville de Cognac, en lien avec le Département de la Charente, a engagé une réflexion concernant la requalification de l'avenue de Royan - RD 732 entre la limite communale et l'échangeur avec la RN 141, ayant pour objectifs principaux la réfection de la voirie, le réaménagement des abords de la voirie (stationnements et trottoirs) et la création d'une voie de circulation dédiée aux déplacements non motorisés.

Le Département de la Charente a souhaité confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Ville de Cognac.

Dans ce cadre et afin de formaliser cette démarche, une convention a été conclue entre la Ville de Cognac et le Département de la Charente pour d'une part, définir les éléments

**2017.115**  
**nomenclature : 1.6**

techniques de l'aménagement et de l'entretien de cette voie et d'autre part, d'arrêter les modalités de financement de cette opération par le Département de la Charente.

La Commission d'Aménagement du Territoire réunie le 4 octobre 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue de Royan - RD 732 et la signature de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien de cette voie conclue entre la Ville de Cognac et le Département de la Charente,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants à venir, sans nouvelle délibération.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,  
Le Maire Adjoint délégué,



Patrick SEDLACEK